



Journée off détuite du compteur d'heure

Par **Jonathan54**, le **06/04/2010** à **21:21**

Bonjour,

Je travaille pour une grande entreprise où mon temps de travail est annualisé. Il se peut donc que parfois je fasse 40 heures semaine et une autre semaine 27 heure etc...

Dans la société on badge également et on possède un compteur d'heure. J'ai le droit à un jour "off" par semaine. Quand je suis "off" mon compteur d'heure affiche -7h, mais je rattrape ses heures en travaillant le samedi.

Ma question se porte sur le 1er et 8 mai qui tombent un samedi. La société nous propose soit de travailler sous 5 jours afin de ne pas avoir de jour "off" ou de travailler sous 4 jours et donc prendre son jour "off" mais en ayant -7 h dans le compteur qui ne seront pas récupérées car le samedi est férié. La société a-t-elle le droit de nous enlever 7h dans le compteur si on décide de prendre notre jour de repos sous prétexte que le jour férié tombe un samedi? Ce qui ferait sur deux semaine -14h dans le compteur... sachant que nous sommes 400 salariés la société économiserait comme cela et ce sur deux semaines prêt de 5600h.

Merci d'avance pour vos réponses

Jonathan